

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2018**

**COMPREHENSION DE TEXTE  
INDICATIONS DE CORRECTION**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve de français comportant :

- A partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.
- Des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 3

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 6 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Sujet :

## Baromètre « La Gazette » - MNT :

### « Alerte sur le bien-être au travail » (Extraits).

La gazette des communes - Gaëlle GINIBRIERE - Publié le 27/10/2017.

La sixième édition du baromètre « bien-être au travail » « La Gazette » - MNT établit que la qualité de vie au travail dans la territoriale continue à se dégrader. Un constat sous forme d'alerte, alors même que les agents clament toujours leur attachement au service public.

#### Chiffres-clés

- 3,91 sur 5: c'est le score que les personnes interrogées donnent à leur niveau de fatigue nerveuse.
- 50 % des agents territoriaux gèrent bien leur stress. Un chiffre en léger progrès après une chute de 7 points entre 2015 et 2016.
- 59 % des agents territoriaux ressentent une pression excessive de la part de leur hiérarchie. Davantage touchés, les agents de la catégorie C notent, cependant, un mieux par rapport à 2016.

Fiers de travailler dans la fonction publique territoriale (...) les agents le sont incontestablement. Cette fierté générale se traduit par la satisfaction de la mission accomplie.

Pourtant, rien ne va plus si l'on affine les motifs de satisfaction. Les agents de la catégorie A sont particulièrement affectés par le manque de reconnaissance à la fois de la part des usagers, mais aussi de leur hiérarchie. S'ils se disent toujours comblés d'exercer une mission de service public, ils sont moins nombreux cette année à exprimer ce sentiment.

De leur côté, les agents de la catégorie B semblent **démoralisés** par le manque de **perspectives** : leur niveau d'épanouissement au travail se détériore encore en 2017 avec des perspectives s'amenuisant du fait de la non-acquisition de nouvelles compétences et du manque de reconnaissance de leur hiérarchie ou de leurs collègues. Quant aux agents de la catégorie C, si leur degré de satisfaction est globalement plus faible que les deux autres catégories, ils notent une amélioration de leur niveau d'**autonomie**, ainsi que des relations avec leur hiérarchie. « Le flou des réorganisations territoriales semble avoir engendré chez les "A" une situation inconfortable alors qu'ils sont **censés** être ceux qui apportent un éclairage et rassurent.

Appelés à détailler les sources de leur épanouissement professionnel, les agents territoriaux citent en premier lieu la rémunération, la reconnaissance et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Or, leur niveau d'insatisfaction est relativement élevé (53 %) pour les deux premiers items. Pas étonnant alors que le sentiment qui se dégage du baromètre soit une dégradation continue du bien-être. Sur les trois dernières années, la part des agents territoriaux faisant le constat d'une détérioration de leur degré de bien-être oscille entre 55 et 61 %, quelle que soit leur catégorie. (...)

En manque de reconnaissance, méfiants à l'égard des procédures d'actions et de décisions internes et des pratiques managériales, les agents territoriaux remettent également en cause la clarté du projet politique des élus. Ils déplorent, par ailleurs, une pression excessive de la part de la hiérarchie et des élus.

La situation semble d'autant plus préoccupante que ce mal-être professionnel se répercute aussi dans la **sphère privée** pour 83 % des personnes interrogées. Celles-ci estiment que le travail nuit à leur sommeil (62 %), à leurs rythmes de vie (42 %), à leur alimentation (33 %) et à leur vie sociale (32 %). Quant au degré de fatigue nerveuse, il est stable par rapport à 2016 et en augmentation par rapport à 2015, noté 3,91 sur 5. Les voyants sont au rouge. Les collectivités disposent de moins de moyens, les agents doivent faire mieux avec moins et cela commence à peser sur leur charge mentale. (...)

## Une prévention inadaptée aux besoins

Les collectivités sont pourtant loin d'avoir pris à bras-le-corps cette question. Ainsi, 33 % des agents territoriaux attestent de la mise en place d'un dispositif de prévention et/ou de bien-être au travail par leur employeur. Les principales actions déployées concernent les risques psychosociaux et les troubles musculosquelettiques. Moins de 15 % des agents déclarent avoir suivi une telle action. « Nous avons vingt ans de retard sur les pays nordiques », tranche Jean-François Lemmet (ancien directeur DRH de département, aujourd'hui à la tête de son cabinet conseil). Loin d'être généralisés, ces dispositifs ne répondent d'ailleurs que partiellement aux attentes. Plus de la moitié des sondés estiment, en effet, que les dispositifs de prévention de bien-être au travail, lorsqu'ils existent, ne sont pas adaptés aux besoins.

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que le maintien de la qualité des services publics locaux soit cité en deuxième position (après la promotion de la qualité de vie au travail) dans les priorités qu'ils souhaiteraient que leur collectivité privilégie pour 2017 et 2018.

### Références

- **Méthode** : étude quantitative en ligne, réalisée du 31 août au 13 septembre 2017 auprès de 5 902 agents de la fonction publique territoriale, parmi lesquels 1 696 agents de la catégorie A, 1 642 agents de la catégorie B et 1 598 agents de la catégorie C.

- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...

**Question 1 :** Questions sur la compréhension du texte.  
(9 points).

**Les réponses aux questions « 1.A, 1.C & 1.D » doivent être intégralement rédigées.**

1.A Quel est le thème central abordé par le texte ?  
(2 points).

*Une enquête quantitative en ligne a été réalisée auprès de 5902 agents de la fonction publique territoriale, réalisée du 31/8 au 13/09 2017. Au travers de chiffres-clés, Elle constate que « la qualité de vie au travail continue à se dégrader dans la territoriale ». Elle évoque les causes, les conséquences, ainsi que les mesures de prévention estimées inadaptées aux besoins.*

1.B Quel est le plan de ce texte ?  
(3 points).

**Exemple de plan :**

**1. La qualité de vie au travail continue à se dégrader**

- constat
- causes
- conséquences

## **2. La prévention n'est pas adaptée aux besoins**

- **existence de dispositifs de prévention**
- **les actions déployées**
- **inadaptation de ces dispositifs**

1.C Quelles sont les principales répercussions de ce « mal-être » professionnel ?  
(2 points).

**L'article indique que ce « mal-être » « se répercute sur la vie privée » pour 83% des personnes interrogées. C'est ainsi que celles-ci estiment que le travail nuit à leur sommeil (62%), à leurs rythmes de vie (42%), à leur alimentation (33%), ainsi qu'à leur vie sociale (32%).**

1.D Donnez une définition du « bien-être au travail ».  
(2 points).

**La notion de bien-être au travail est multiple. Le plus simple est de se référer à celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « le bien-être au travail est un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur et de l'autre les contraintes et les possibilités du milieu de travail ».**

**Mais pour « chef d'entreprise magasin », « ce que l'on nomme bien-être au travail correspond à l'ensemble des facteurs plus ou moins identifiables susceptibles d'influer sur la qualité de vie des employés sur le lieu de travail.**

**Dans tous les cas de figures, les candidats éviteront l'utilisation du mot « impacter » bien trop employé à tort dans cette signification.**

**Question 2 :** Questions sur le vocabulaire.  
(6 points).

2.A Quelle est la signification du mot « démoralisés » ?  
(1 point)

**Qui a perdu le moral, la force morale. Qui a perdu confiance en soi, sa capacité à agir, sa motivation, son courage.**

2.B Donnez un synonyme de « démoralisé ».  
(1 point)

**Découragé, abattu ou encore déprimé**

2.C Donnez un antonyme de « autonomie ».  
(1 point)

**Il y en a plusieurs : dépendance, esclavage, subordination, tutelle, assujettissement**

2.D Donnez la définition du mot « perspectives » dans le sens du texte.  
(1 point)

**Le mot « perspective », a plusieurs sens, mais il était demandé d'en donner une définition correspondant au sens du mot de l'article.**

**Trésor de la langue française donne les définitions suivantes :**

**1°) évènement ou succession d'évènements que l'on considère comme probable ou possible (synonyme de conjecture, éventualité)**

**2°) c'est aussi le domaine qui s'ouvre à la pensée ou à l'activité : perspective nouvelle, possibilité de développement, d'évolution, avoir une perspective d'avancement, de promotion, avoir des perspectives d'avenir.**

**Larousse.fr propose en quelque sorte une synthèse de ces deux définitions : ensemble d'évènements, de projets ou d'évolution, devenir de quelque chose qui se présente comme probable ou possible, éventualité, horizon: la perspective d'une brillante carrière se présentait à lui.**

2.E Donnez un homophone de « censé », ainsi que sa signification.  
(1 point)

**Censé : Etre considéré comme devant être ou devant faire quelque chose ; être supposé : Nul n'est censé ignorer la loi... (Larousse)**

2.F Quelle est la signification de l'expression : « sphère privée ».  
(1 point)

**Il n'existe pas de définition universelle de la vie privée.  
Pour Michèle Irène BRUDNY, professeure des Universités, (dans « la sphère privée selon Hannah ARENDT », philosophe, maître de conférence à l'IEP de Lille et chercheur au CRAPS CNRS), l'idée de la sphère privée est « d'inspiration grecque » et s'appuie sur la structure familiale que constitue le cercle familial.**

**La sphère désigne l'ensemble des personnes avec lesquelles un individu donné, entretient des relations soit publiques (sphère publique), soit privées (sphère privée).**

**Daniel CABUZEL, militant laïque, illustre cela de la façon suivante : quand un individu participe aux activités d'une association et qu'il agit en tant que « membre », il est dans une de ses sphères privées. La sphère privée conduit ainsi aux notions de droit au secret et à l'intimité, c'est-à-dire tout ce qui relève du fonctionnement personnel qui n'est pas susceptible d'être exposé au regard de tous. L'intimité est ce qui appartient au « jardin secret » de chacun et qu'il partage avec celui qu'il a choisi. Cela concerne aussi l'espace du foyer et du groupe d'amis. (D'après « cafephilosophia.fr)**

**Question 3 :** Questions sur la grammaire et la syntaxe.  
(5 points).

3.A Corrigez les fautes des phrases suivantes en les écrivant correctement.

3.A1 J'ai vu deux milles deux cent choses.  
(1 point)

**J'ai vu deux mille (invariable) deux cents (avec un « s » car non suivi d'un autre nombre.**

3.A2 Nous allons nous lavés.  
(1 point)

***Nous allons nous laver.***

3.B Conjuguez le verbe « pouvoir » à la 2<sup>ème</sup> personne du subjonctif passé.  
(1 point)

***Que tu aies pu.***

3.C Corrigez les fautes d'accord des participes passés.

3.C1 Les deux amies se sont fortement déplus dans ce musée.  
(1 point)

***Les deux amies se sont fortement déplu (sans « e », ni « s » ; en effet, le verbe « déplaire » fait partie des verbes au participe passé invariable, qui ne peut avoir de complément d'objet direct (COD)).***

3.C2 Deux joueurs se sont échanger les maillots.  
(1 point)

***Deux joueurs se sont échangé les maillots ; pas de « r », ni de « s » : il s'agit d'un verbe réciproque et il n'y a pas d'accord si le COD est placé après.***

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*